

L'URGENCE : LA PROTECTION DES AGENTS

Devant la crise sanitaire actuelle sans précédent la protection des agents est notre préoccupation urgente.

Quelle est la situation ?

Au 20 mars le ministère communique : 278 agents de la DGFIP sont atteints du Covid-19. Il ne s'agit que des chiffres recensés, les arrêts-maladie sont plus nombreux.

Alors que la catastrophe sanitaire est annoncée, des collègues se voient mis dans l'obligation de se rendre au travail sans autre possibilité que de prendre des transports en commun. Les solutions hydro-alcooliques sont en rupture de stocks comme les masques, le nettoyage est encore fait superficiellement, les ordinateurs pour le télétravail ne sont toujours pas tous installés, les mesures de distanciations ne sont pas respectées partout. Le Plan de continuation de l'activité (PCA) laisse encore trop d'agents dans les services et l'application de la notion de mission prioritaire est contestée.

Le comble, dans plusieurs services, alors que des collègues ont les symptômes du coronavirus, les autres agents qui ont été à leur contact ne sont pas mis en quatorzaine et les services restent ouverts.

Les témoignages des agents des hôpitaux et des médecins font état de manques de matériels pour soigner tout le monde. Les urgences sont débordées. Les médecins s'interrogent s'ils ne vont pas devoir trier parmi les malades. Nous ne voulons pas être contaminés ou contaminer les autres et risquer de ne pas pouvoir être soignés.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Du fait des politiques d'austérité continues depuis 30 ans, 100 000 lits d'hôpitaux ont été supprimés, ainsi que les postes de leur personnel. Sous ce gouvernement, 4 172 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018. Résultat : il y a en France 3 lits de soins intensifs pour 1000 habitants contre 6 en Allemagne.

De nouvelles mesures "d'économie" en 2013 ont mis un terme au stock stratégique de 750 millions de masques. Le flux tendu sans stock significatif, avec les fournisseurs en Asie devient la règle, générant une pénurie catastrophique.

Un état d'urgence sanitaire se profile, menaçant les droits élémentaires des salariés

Alors que chaque jour des agents et des salariés bravent le virus pour assurer les services vitaux, le gouvernement profite de cette situation pour porter de nouveaux coups contre les droits des salariés.

Entre autres, le projet de loi d'état d'urgence sanitaire permettra de déroger aux règles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical, de modifier les conditions d'acquisition des congés payés et permettra à l'employeur d'imposer ou de modifier unilatéralement les dates de prises d'une partie des jours de congé et des jours d'ARTT.

Déjà avec les dispositions actuelles, le ministre Darmanin a expliqué sur France 2 qu'un salarié ne pouvait pas se soustraire aux congés imposés par l'employeur, qu'il fallait l'accepter en "signe de solidarité".

Dans ce contexte particulièrement grave, le constat est sans appel : les mesures de casse sociales et de réduction des services publics sont une catastrophe.

Le gouvernement a suspendu pour un temps sa réforme de démolition des retraites, ses mesures de réduction drastiques des indemnités chômage.

Ce sont toutes les contre-réformes destructrices y compris celles qui frappent la DGFIP, qu'il faudra définitivement retirer.

LA CGT NE TRANSIGE PAS AVEC LA SANTÉ DES AGENTS

Dès le 11 mars, alors que les mesures sanitaires de base n'étaient pas prises, nous avons demandé la fermeture des accueils physiques. La signature de la délibération du CHSCT du 12 mars en ce sens a recueilli vendredi 13 mars plus de 500 signatures en quelques heures. La fermeture des accueils était décidée le dimanche 15 mars en fin d'après-midi pour le lendemain.

Après le durcissement du confinement par Macron le 17 au soir, faisant toujours le constat que les mesures n'étaient pas à la hauteur, le 19 matin nous déposons, en intersyndicale (CGT, FO, Solidaires) une demande de droit d'alerte au CHSCT dans laquelle sont demandés : la fermeture immédiate de tous les services encore ouverts qui n'assurent pas de mission vitale pour le fonctionnement de l'administration (SIP, SIE, DAJ, trésorerie Amendes, services non essentiels des trésoreries , que toutes les missions jugées vitales soient basculées en télétravail et gérées à distance, qu'un déploiement supplémentaire et massif de portables soit décidé, qu'en cas d'impossibilité technique avérée de télétravail que les agents, dont la présence sera jugée indispensable bénéficient de toutes les garanties de protection, qu'en tout état de cause les agents relevant de ce dernier cas et devant emprunter les transports en commun pour se rendre au travail soient dispensés de rejoindre leurs postes.

Un CHSCT extraordinaire s'est tenu en audioconférence ce jour 20 mars au matin.

En réponse au droit d'alerte, la direction a refusé de procéder aux fermetures demandées. Elle a indiqué que 15% des agents étaient dans les services, 24% en télétravail et le reste en autorisation exceptionnelle d'absence.

Elle a indiqué qu'elle se fixait l'objectif d'une réduction drastique de la présence physique des agents dans les services, en recourant au développement du télétravail, à la délivrance de messages d'attente et pour les SIP à la mise en place d'une comptabilité hebdomadaire et non plus journalière.

Concernant les sites où apparaissent des cas avérés ou suspectés de Covid 19, le SIP de Clichy après la TM de Nanterre est fermé pour deux semaines. **Une enquête immédiate est diligentée pour les sites de Sceaux, Boulogne, Sèvres, Levallois, Colombes, Clichy, la direction prendra ce même jour la décision de fermer ou pas les services concernés.** Pour nous en cas d'apparition de cas liés au virus, nous demandons la fermeture immédiate du site concerné.

Précision importante : la directrice a indiqué que les agents dans un service dit « prioritaire » qui ne souhaiteraient plus se rendre dans les locaux du service seraient placés immédiatement en autorisation exceptionnelle d'absence. Nous veillerons à ce que chaque agent qui le souhaite puisse bénéficier de cette disposition.

La CGT prend acte de ces annonces et sera attentive à leur mise en œuvre.

Enfin il manque toujours des moyens de désinfection et de nettoyage contrairement aux préconisations de ministère de la Santé sur son site *« les produits de nettoyage et désinfectants couramment utilisés sont efficaces contre le Covid-19. En plus du nettoyage régulier les surfaces qui sont fréquemment touchées avec les mains doivent être nettoyées et désinfectées deux fois par jour, notamment lorsqu'elles sont visiblement souillées. Il s'agit par exemple des poignées de porte, des boutons d'ascenseur, des interrupteurs d'éclairage, des poignées de toilettes, des comptoirs, des mains-courantes, des surfaces d'écrans tactiles. »*

La CGT exige la reconnaissance en accident de travail pour les personnels contaminés dans le cadre de leur mission.

Partout nous proposons aux **collègues d'exprimer collectivement leurs revendications : télétravail, garanties de protection, fermetures éventuelles de services, nettoyage et désinfection...**

Nous les invitons à nous contacter en ce sens à : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr. Nous sommes à leur disposition pour les aider.